

Le problème de l'enfance paralysée

par M. Jean Chauvière

Poursuivant une série de conférences de propagande en Bretagne, M. Jean Chauvière, secrétaire général de l'Association des Paralysés, a traité hier, à l'Hôtel de Blossac, en présence d'une nombreuse assistance : « L'enfance paralysée et l'urgence d'une solution en France ».

Quatre principaux fléaux causent chez nous des ravages profonds : la tuberculose, le cancer, l'alcoolisme et la paralysie consécutive à la poliomyélite. L'orateur étudie le mal à sa naissance, il en décrit le développement, les effets foudroyants et indique brièvement les méthodes et moyens de traitement. L'année passée, 1.800 nouveaux cas de paralysie infantile ont été relevés sur notre territoire. Ce fait pose avec acuité le problème de l'enfance paralysée.

M. Jean Chauvière examine ensuite le cas infiniment douloureux de jeunes frappés par ce terrible mal; leur détresse morale après le premier choc, les difficultés de leur existence, la solitude accablante de l'hospice où le plus souvent leur état de fortune les oblige à chercher refuge, l'espèce de « captivité » dont ils risquent de ne jamais être libérés. Cent vingt mille jeunes victimes de ce fléau existent dans notre pays, la plupart confinés dans des chambres d'où ils ne sortent presque jamais, où ils se consumment en silence, le plus souvent abandonnés à leur terrible infortune.

Le problème social qui se pose, M. Jean Chauvière le définit avec des accents de pitié, avec une émotion que son expérience personnelle et de douloureux témoignages rendent sensibles à tout l'auditoire. Il faut sauver ces 120.000 jeunes victimes de l'isolement moral qui les accable; il faut leur donner le moyen de reconquérir une place normale dans la société. 80 % des cas sont récupérables dans la communauté française.

Qu'a-t-on fait pour aider les paralysés? Presque rien, surtout parmi les nécessiteux. L'orateur indique les tâches à accomplir : création d'établissements, formation de personnel spécialisé, installation du matériel médical indispensable. Cette œuvre a été faite à l'étranger. Pour nous, sa réalisation est une question d'humanité.

L'orateur parle ensuite de l'Association des Paralysés, créée en 1933 par quatre malades. Il marque les étapes difficiles, mais tenaces, de cette première croisade en faveur de l'enfance. En dix ans, des résultats positifs ont été atteints; parmi eux, la « rééducation » des malades, les centres d'apprentissage établis dans différentes régions, les établissements de soins, les colonies de vacances, etc. D'innombrables sauvetages ont été ainsi rendus possibles : des paralysés exercent aujourd'hui des professions lucratives. Leur détresse morale a été vaincue; ils ont repris une place solide dans la communauté nationale.

Après un émouvant résumé de l'œuvre qui reste à accomplir, et qu'il fit avec tout son cœur, M. Jean Chauvière indiqua à son auditoire comment l'action de tous peut s'unir à celle de l'Association : adhésions nombreuses à ce mouvement, aide pécuniaire, collaboration avec les dirigeants en lui faisant connaître les paralysés, visites fréquentes des jeunes malades, témoignages attentifs de sollicitude, etc. Il y a là une œuvre de charité, un devoir national à remplir auquel les âmes de bonne volonté ne peuvent hésiter à se consacrer. Des renseignements complémentaires pourront être demandés à Mlle Lepetit, secrétaire régionale, 111, rue de Fougères, à Rennes.

La conférence de M. Jean Chauvière fut écoutée avec une attention émue et de nombreuses personnes s'empressèrent de souscrire des bulletins d'adhésion.